

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS... 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havat, rue J.-J. Rousseau, 8 MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris, etc. Columns include destination, omnibus mixte, poste mixte, and omnibus mixte times.

Cahors, le 28 Octobre 1875

Quelques jours à peine nous séparent de la reprise des séances à l'Assemblée nationale. Cette dernière session sera terminée promptement.

A propos de la réunion de l'Assemblée, les journaux s'entretiennent beaucoup des divergences de vues qui peuvent exister entre les membres du cabinet Buffet-Dufaure.

Comment s'est formé ce cabinet? Au milieu de quelles circonstances a-t-il pris la direction des affaires? Tout le monde s'en souvient.

En présence de cette situation, qu'a-t-on fait? Puisqu'il s'agissait de compléter la Constitution, on s'est adressé naturellement aux partisans de la Constitution.

Jusqu'à présent on n'a pas eu à regretter le parti qu'on avait pris. La loi des pouvoirs publics et la loi organique du Sénat ont été votées.

Ici peuvent commencer les difficultés. Si, en effet, le ministère, après avoir été d'accord sur la Constitution, est divisé sur la manière de l'appliquer, la combinaison actuelle ne peut plus

durer. M. Buffet et M. Dufaure sont obligés de donner leur démission, non par suite d'un vote de la Chambre, mais par suite de leur désaccord sur la direction à imprimer à la politique générale et à l'administration.

Voilà le danger. Nous ne le dissimulons pas; nous ne l'atténuons pas. Nous le montrons, au contraire, dans toute sa gravité.

Le Journal de Paris auquel nous empruntons une partie des observations qui précèdent pense que le péril peut être conjuré.

Quel est le point précis sur lequel portent les divergences de vues qui peuvent exister entre les deux fractions du cabinet? Les amis de M. Dufaure croient, à tort ou à raison, que l'administration de l'intérieur, placée sous la haute direction de M. Buffet, se défie d'eux et leur prouvera cette défiance au moment des élections générales.

Si le centre gauche vote le scrutin d'arrondissement, il enchaîne évidemment le gouvernement. S'il le fait rejeter ou s'il le laisse voter sans lui et contre lui, il délie le gouvernement.

La note suivante est publiée par les journaux du Paris :

Le conseil des ministres s'est réuni mardi, à neuf heures, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Nous croyons savoir que, par suite de la peine disciplinaire que M. Forcioli-Conti a encourue pour avoir assisté, en tenue d'officier, à une manifestation politique, M. Forcioli-Conti a reçu sa démission de maire d'Ajaccio.

L'Echo d'Ajaccio, ayant été déjà interdit sur la voie publique, est l'objet de poursuites judiciaires à l'occasion d'un article où se trouvait notamment

cette phrase : « Le gouvernement indécis qu'a imposé à la France un groupe de Français sans mandat... » (Havas).

Après le discours de M. Rouher, cette note a été favorablement accueillie.

Du reste, tandis que M. Rouher réclame l'Empire en Corse, Lockroy, rédacteur du Rappel et député des Bouches-du-Rhône, expose à Aix un programme analogue à celui de MM. Naquet, Louis Blanc et Madier de Montjau.

En présence de ces doubles manifestations, il est bon de citer les paroles suivantes prononcées par M. Germain, grand financier et député de l'Ain, à un banquet donné à Trévoux, ces jours derniers :

En terminant, messieurs, je vous propose de boire à la date la plus rapprochée des élections et au triomphe des vrais conservateurs. Les conservateurs seuls, en se ralliant autour de la République, qui est aujourd'hui le drapeau de la France, pourront préserver notre pays des trois fléaux qui depuis un siècle le désolent tour à tour, et qui s'appellent la réaction, le radicalisme et l'invasion.

Le discours de M. Rouher, la politique exclusive, violente, révolutionnaire qu'il recommande ne pouvaient plaire à cette partie de l'opinion qui, tout en ayant conservé à l'égard de l'empire des souvenirs bienveillants, peut être même des espérances, est cependant avant tout conservatrice.

« Le discours, dit ce journal, a un accent militant agressif, revendicateur, que les circonstances ne nécessitent pas, à notre compte du moins. Sauf quelques parenthèses avenantes envers les légitimistes, on rompt un peu, beaucoup, même passionnément avec tout le monde. Ce n'est pas notre affaire, en tout cas notre affaire propre et exclusive; à coup sûr, M. Rouher a ses raisons bien étudiées et bien mûries pour parler de la sorte; il sait où il va, nous n'en doutons point; nous ne sommes pas hommes à le contrarier dans sa marche, ce qui du reste lui importerait peu; nous nous bornons humblement à croire qu'une meilleure, même plusieurs meilleures étaient à prendre.

Tout naturellement le Courrier du Lot applaudit des deux mains au langage de l'homme qui a pris la plus large part à toutes les fautes les plus écrasantes de l'empire, et qui aujourd'hui ose parler des responsabilités du maréchal de Mac-Mahon.

L'outrage par insinuation est le pire des outrages. Il est dissimulé et particulièrement vil : c'est celui qu'a choisi M. Rouher, et le Courrier du Lot déclare que M. Rouher a été tout sim-

plement admirable.

Entendez cela et entendez-le bien, habitants du Lot. Voilà de quelle façon l'impérialisme respecte et défend le Chef de l'Etat.

Le Courrier du Lot nous reproche de puiser nos renseignements dans les élucubrations des Taxile Delord, des Félix Pyat, des Schelcher, etc.

Est-ce Taxile Delord qui nous a fait connaître l'enlèvement de Pie VII, et la violente usurpation de ses états?

Est-ce Félix Pyat qui nous montre le doux et bienveillant Pontife enfermé à Savone, sans communication avec le monde catholique, séparé de ses fidèles conseillers, accablé par le poids de l'âge, par la maladie, privé de son valet de chambre, de son médecin, livré à un médecin acheté à chers deniers et chargé, en quelque sorte, de déterminer le degré de faiblesse nécessaire pour arracher à l'infortuné Pontife une signature capable de compromettre son honneur et ses droits?

Est-ce Schelcher qui nous fait voir la famille royale d'Espagne attirée dans un ignoble traquenard? Est-ce lui qui nous raconte cette guerre inique autant qu'insensée, entreprise pour imposer à l'Espagne un joug qu'elle abhorrait et qui nous coûta nos meilleures armées?

Avons-nous besoin de feuilleter les pamphlets pour savoir qu'après avoir épuisé la France d'hommes et d'argent, après avoir attiré une double invasion sur la Patrie, le Chef ambitieux des Bonaparte se retira, laissant la France amoindrie dans son territoire, privée de sa marine, grévée d'une contribution de guerre de plus de deux milliards, condamnée, pour des années, à subir l'occupation étrangère?

Avons-nous besoin de feuilleter les livres et de consulter les histoires pour savoir que celui qui s'appela Napoléon III est tombé sous le coup d'une troisième et plus fatale invasion? Et qu'on ne nous parle pas ici des méfaits des hommes du 4 Septembre; leurs fautes déchargentelles l'Empire des responsabilités qui pèsent sur lui et qui apparaîtront de plus en plus lourdes et terribles, à mesure que les événements seront examinés avec plus de calme et de sang froid?

Qui a donc fait l'Italie, aux dépens de ces petites principautés incapables de nous nuire, pouvant si bien nous servir?

Aux dépens de l'Autriche, notre alliée naturelle, professant la même religion, ayant les mêmes intérêts, si désireuse de vivre en bons rapports avec nous?

Aux dépens de l'Eglise, dont les états allaient se trouver enchaînés dans une vaste unité avide

de les engloutir. — La politique la plus élémentaire ne devait-elle pas faire éviter de toucher à une institution dont l'ébranlement devait causer de si grands troubles dans les âmes ?

Et au profit de qui ? Et pourquoi cette unité ? Pour créer à nos portes un Etat redoutable qui, au premier péril, s'est tenu loin de nous, et prodigue tout à l'heure ses tendresses à nos puissants vainqueurs ! — Vous auriez dû, cher confrère, vous donner le plaisir d'aller, ces jours derniers, contempler à Milan le chef-d'œuvre impérial !...

Ce n'est pas tout :

Qui a empêché l'Autriche de reconstituer la Confédération germanique qui nous fut toujours si utile, et d'arrêter ainsi les progrès si rapides de la Prusse vers une prépondérance qui devait nous être fatale ?

Qui a armé de nouveau l'Italie et la Prusse contre cette Autriche déjà frappée par nos armes ?

N'est-ce pas l'homme qui, étourdi par des déceptions qu'un enfant aurait dû prévoir, a déclaré la guerre sans motifs, sans préparation, à un ennemi dont l'excellente et complète organisation n'était un mystère pour personne ? — Est-ce qu'on ne connaissait pas la force et l'armement de la Prusse ? Les notes les plus exactes étaient aux Tuileries.

Est-ce qu'on pouvait compter sur les populations récemment annexées à la Prusse ? Des diplomates consciencieux avaient bien déclaré qu'elles marcheraient comme les autres dans une guerre où l'intégrité de l'Allemagne serait en jeu.

L'Empereur n'a pas voulu la guerre !... Est-ce que le Corps législatif ne voulait pas tout ce que voulait l'Empereur ? Et qu'osait lui refuser le Sénat ?

Qui donc l'a voulu cette guerre fatale ? Qui donc a triomphé des hésitations de cet homme usé par la maladie ? ... Avouez donc que l'Impératrice a cru qu'un grand succès militaire était nécessaire pour assurer une succession dont l'ouverture semblait imminente.

On a voulu sauver la dynastie ; on a perdu la dynastie et la France.

## Revue des Journaux

Journal des Débats.

L'Indépendance belge se demande si M. Buffet parviendra à se dégager de la responsabilité compromettante que M. Rouher a essayé de faire peser sur lui. Il n'y a plus de milieu aujourd'hui, il faut accepter la République et gouverner libéralement, ou préparer le retour de l'empire en abusant du régime autoritaire. « Le Moniteur universel et le Français, dit l'Indépendance, attaquent le discours d'Ajaccio, mais cette tactique ne peut prévaloir contre ce fait, qu'au 24 mai M. Buffet était allié des bonapartistes, et que, depuis son entrée aux affaires, il n'a cessé de les couvrir, soit en prononçant à la tribune des paroles imprudentes qui marquaient les ménagements dont il voulait les entourer, soit en maintenant en fonctions leurs agents les plus discrédités. »

Le Nord pense que la manifestation d'Ajaccio est une attaque directe à la Constitution et aux lois du pays. « M. Rouher, dit-il, respecte la Constitution du 25 février, sous la réserve de la clause de révision, ce qui veut dire qu'il la respecte à condition qu'il puisse la renverser à la première occasion. » Parviendra-t-il à le faire ? Le Standard le croit. A coup sûr, aucun Anglais n'accepterait le programme du parti impérialiste ; mais ce programme est assez bon pour les Français, et le Standard est convaincu que le gouvernement personnel finira par triompher encore une fois chez nous.

Le Times a moins mauvaise opinion de la France. A son avis, la violence du langage de M. Rouher révèle les craintes que la force croissante de la république inspire aux bonapartistes. « La république existe, dit-il, et devient, à chaque semaine d'existence, plus vigoureuse. Elle a donné au pays une paix

profonde et lui a permis de prospérer aussi complètement que sous l'empire... Les capitalistes ont cessé de la redouter, et l'on présente autant la gauche que la droite. »

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le relevé de nos impôts pendant les neuf premiers mois de l'année pour s'assurer de l'exactitude des jugements du Times. Les articles qui présentent une importante plus-value sont précisément ceux dont l'amélioration atteste le mieux la prospérité de notre industrie nationale. Les droits d'enregistrement, la perception sur les boissons, l'augmentation de la taxe des lettres sont les meilleurs indices du mouvement général des transactions, du développement général de l'aisance publique et du progrès continu des affaires. Si la république causait au pays les terreurs que certains orateurs lui attribuent gratuitement, aurions-nous, sur l'ensemble des impôts, un excédant de 99,830,000 fr. ? Ce chiffre répond éloquentement aux discours de MM. Rouher et Raoul-Duval. La France n'avait accepté l'empire que pour garantir sa richesse matérielle. Elle reconnaît enfin qu'un gouvernement libéral peut lui donner les mêmes avantages. Quoi qu'en pense le Standard, elle ne reprendra pas un joug dont elle aurait la honte, sans en retirer aucun profit.

### Français.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire qui obtiendra, croyons-nous, l'assentiment de tous les gens sensés, à quel que parti qu'ils appartiennent. A chaque instant des conseils municipaux, jaloux de se signaler par quelque nouveauté piquante ou par quelque manifestation politique, s'avisent de débaptiser les voies publiques de leur ville ou de leur village, pour remplacer les dénominations anciennes par des noms nouveaux, qui sont le plus habituellement les noms de grands hommes du cru ou de personnages ayant joué un rôle politique plus ou moins important.

Cette manie n'est pas nouvelle ; sous la première révolution, elle avait régné dans presque toutes les villes de France, et toutes les rues ou toutes les places dont les noms rappelaient quelque souvenir d'un passé qu'on voulait effacer de l'histoire avaient été baptisées à nouveau par des parrains en bonnet rouge. Les nouvelles dénominations qu'on leur avait infligées disparurent dès que l'empire eut remplacé la République ; mais en bien des cas, au lieu d'en revenir purement et simplement aux anciens noms, on voulut profiter de ces changements d'écriture pour multiplier les hommages et les flatteries au nouveau régime, ce qui détermina une nouvelle révolution dans la nomenclature de nos voies publiques après la chute de Napoléon I<sup>er</sup>. Il paraît que les conseils municipaux de la Restauration ne montraient pas plus de prudence dans ces changements que leurs prédécesseurs de la République et de l'empire, car une ordonnance royale soumit à la sanction préalable du gouvernement toute décision des corps municipaux tendante à donner des témoignages de reconnaissance publique.

C'est en vertu de cette ordonnance que M. Buffet peut venir aujourd'hui modérer les excès de zèle des municipalités trop ardentes à révolutionner les écriteaux des rues de leurs villes respectives pour faire honneur à des personnages plus ou moins célèbres, encore vivants aujourd'hui ou morts depuis peu. M. le ministre de l'intérieur rappelle aux préfets que déjà, sous le second empire, il fallut agir dans le même sens, et qu'en 1856 une circulaire annonça que le ministre refuserait de donner suite aux demandes tendantes à faire approuver des témoignages de reconnaissance publique décernés à des personnes vivantes, et surtout à des fonctionnaires en service. M. le ministre rappelle cette mesure fort sage, et ajoute avec beaucoup de raison que parmi les personnages décédés, il en est sur lesquels l'histoire ne s'est pas prononcée, et dont la vie ou les œuvres, trop rapprochées de nous, donnent lieu à des appréciations fort divergentes. Il recommande très-justement de ne pas choisir de tels noms pour les donner à des voies publiques, et de réserver cette sorte d'hommage aux hommes dont la mémoire est déjà consacrée par le temps et qui se sont recommandés par de réels et incontestables services.

La vérité dont les conseils municipaux ne sauraient trop se pénétrer c'est que, comme le leur dit si bien la circulaire ministérielle, « les changements présentent toujours en cette matière plus d'inconvénients que d'avantages », et que « les meilleures appellations sont celles

que l'usage a consacrées ». Les Parisiens se rappellent encore certains changements grotesques opérés chez nous en 1848 par des républicains plus ardents qu'instruits, qui faisaient par exemple de la rue *Port-Royal-des-Champs* la rue *Port-National-des-Champs*. Nous avons tous maudit cent fois les préfets de la Seine qui nous ont à tant de reprises, sous le second empire et sous la troisième république, débaptisé les rues les plus connues de Paris ; de sorte qu'à chaque instant nous avons besoin de consulter les plans et d'interroger les sergents de ville pour retrouver notre chemin dans le quartier même ou nous sommes nés. On a fait toutes les plaisanteries imaginables sur cette grande voie qui s'est tour à tour appelée *rue du 10 Décembre*, *rue du 4 Septembre*, et enfin *rue du 18 Mars*, pour reprendre son second nom jusqu'à nouvel ordre. Les noms de nos lycées ont si souvent changé qu'il est à peu près impossible aujourd'hui, à d'anciens universitaires élevés à Paris, de s'y reconnaître. La carte de France elle-même souffre en plus d'un endroit de cette manie des changements. Plus d'un parisien, s'échappant de Paris après le siège, a été fort dérouté en ne trouvant plus trace sur l'indicateur du chemin de fer, de la ville de Napoléon-Vendée, et a eu besoin de recherches assez longues pour la retrouver sous le nom de la Roche-sur-Yon. De même, la pauvre ville de Pontivy a repris son nom primitif en 1870, juste au moment où nous commençons à nous habituer à l'appeler Napoléonville.

Rien n'est plus ridicule que ces changements perpétuels. Il ne suffit pas de remplacer quelques écritaux pour effacer l'histoire. Rien ne peut faire qu'il n'y ait eu en France après la chute de l'antique monarchie une révolution suivie du premier empire, suivie d'une restauration à laquelle a succédé Louis-Philippe ; rien ne peut empêcher que la monarchie de Juillet ait fait place à la seconde république, et celle-ci au second empire. Pourquoi s'acharner après chacun des souvenirs de notre histoire ? Si la troisième République veut durer plus longtemps que ses deux aînées, ce n'est pas en remplaçant les noms de *rue royale* ou de *rue impériale* par celui de *rue nationale*, qu'elle y arrivera.

### Soleil.

L'entrevue de l'empereur Guillaume et de Victor-Emmanuel à Milan, a été très-brillante. Elle eût été plus chaleureuse, paraît-il, si M. de Bismarck fut venu. La renommée de ce haut personnage fascine les italiens, et ils eussent voulu voir de près celui qui a vaincu l'Autriche, la France, et qui brave le Saint-Siège avec un si parfait dédain de tous les ménagements. Son absence a été pour eux une véritable déception. Mais les accolades des princes n'en ont pas été moins ardentes. Quant à la politique, sans faire de commentaires inutiles, on peut constater deux faits patents :

Le premier est le fait de l'entrevue elle-même. Personne n'ignore qu'il a fallu beaucoup de temps pour que l'empereur d'Allemagne s'y décidât. Il répugnait sans doute à ce victorieux qui croit ne devoir sa couronne impériale qu'à la guerre, de se montrer sur le pied d'égalité, avec ce roi qui doit sa couronne d'Italie à la révolution. Mais, quoiqu'il en soit, l'unité italienne et l'unité allemande sont nées du mouvement politique. Et, qu'elles qu'aient été les circonstances de leur accomplissement, l'Italie et l'Allemagne sont portées à se considérer comme solidaires l'une de l'autre, dans le cas où leur existence serait menacée. De là l'importance de l'entrevue, comme « consécration solennelle et féconde des destinées des deux pays », — selon les termes de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Le second fait que la presse allemande et la presse italienne s'accordent à mettre en lumière, c'est que l'entrevue constate un désir mutuel pour la conservation de la paix. Il ne faut point exagérer, nous le savons, la valeur des déclarations publiques auxquelles donnent lieu les entrevues royales. Dans le cas actuel, pourtant, les paroles prononcées par l'empereur Guillaume ne sauraient passer inaperçues. « Je sais, a-t-il dit dans son toast au roi, que la sympathie entre l'Allemagne et l'Italie et les relations personnelles qui existent si heureusement entre nous, resteront une des garanties de la paix de l'Europe. » Rien n'obligeait l'empereur à tenir ce langage, qui diffère tant de protestations banales qui sont d'usage dans ces cérémonies d'entrevue. Si l'on se rappelle les dangers que court la paix européenne, il y a quelques mois, le langage de l'empereur Guillaume montre combien les circonstances ont changé depuis le mois de mai, et il atteste que les influences pacifiques n'ont cessé de gager du terrain.

## Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 19 août. — (Suite).

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

Chemins vicinaux ordinaires. — Subventions. — Répartition de la huitième annuité.

M. Depeyre, au nom de la même commission, propose d'approuver la répartition par commune de la huitième annuité de la subvention accordée par l'Etat pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires.

Le Conseil approuve cette répartition en s'associant aux observations du rapporteur, relatives au morcellement par fraction trop minime des sommes distribuées aux communes. Une allocation à tour de rôle paraissant plus avantageuse qu'une distribution proportionnelle et d'une exactitude mathématique, tout en maintenant la répartition d'abord par canton.

Monuments historiques. — Eglises du Vigan, de Salviac et de Martel. — Photographies. — Ouverture de crédit.

Le même rapporteur informe le conseil que M. le ministre oppose un refus formel au classement au rang des monuments historiques des églises du Vigan, de Salviac et de Martel, jusqu'à ce qu'il soit produit des photographies de ces trois édifices, et qu'il y a lieu de voter un crédit à déterminer, qui sera porté au chapitre des dépenses imprévues.

M. le Préfet fait connaître qu'il résulterait des informations prises par lui que cette dépense pourra s'élever à 300 francs environ.

Le conseil s'en rapporte à M. le Préfet pour faire au mieux des intérêts du département et l'autorise à puiser le crédit nécessaire au chapitre des dépenses imprévues.

Budget. — Sous-Chapter XI.

M. Sérager, rapporteur de la même commission, propose au conseil d'adopter l'ensemble du sous-chapitre XI : Encouragement à l'agriculture et à l'industrie, dont le total serait de 7,000 fr.

M. Teilhard propose, dans les termes suivants, comme membre de la minorité de la commission des finances, de modifier les conclusions du rapporteur :

« La commission propose de voter une allocation de 1,400 fr. en faveur des concours hippiques établis dans le département et de la répartir de la manière suivante : 1,000 fr. en faveur du concours hippique de Gramat, et 200 fr. pour chacun des deux autres. La subvention a évidemment pour but d'encourager les habitants du département et à en améliorer la race. Pour atteindre ce but, je crois qu'il serait bon d'augmenter l'allocation et de la répartir d'une manière plus équitable ; je propose donc d'élever le crédit à 1,600 fr. et de le répartir proportionnellement au nombre des saillies constatées dans chaque station. Je dois vous faire remarquer que cette proposition, à laquelle je me suis associé, vous fut faite à la session d'avril dernier par M. Bessières, et que vous en renvoyâtes l'examen à la session actuelle. »

M. Calmels d'Artinsac proteste contre un mode semblable de répartition : « Ce serait méconnaître les droits de Gramat à un encouragement spécial consacré par les votes successifs du Conseil général, et si bien justifié par les progrès de l'élevage du cheval dans cette contrée, par les résultats obtenus et par la supériorité de la race des chevaux du Causse. Adoptées les conclusions de M. Teilhard serait se jeter dans l'imprévu en exposant Gramat, que l'on a voulu favoriser jusqu'à ce jour, à recevoir moins, au moment où ce concours est en pleine prospérité. »

M. Bessières approuve l'augmentation de crédit proposée par M. Teilhard ; il propose de maintenir à Gramat le chiffre de 1,000 fr. et d'attribuer l'augmentation de 200 fr. par moitié aux deux concours hippiques de Cahors et de Figeac, attendu qu'il résulte du tableau qu'il a sous les yeux que dans les stations de ces deux dernières localités les saillies ont été proportionnellement plus nombreuses qu'à Gramat.

M. Calmels d'Artinsac repousse cette proposition par le motif qu'il ne serait point juste de tenir compte du nombre des saillies, les stations de Cahors et de Figeac se trouvant placées dans une contrée plus peuplée, où le nombre des poulinières doit naturellement être plus considérable.

M. de Lamaze s'associe aux observations de M. Calmels d'Artinsac.

M. le baron Dufour s'y associe également et propose d'élever l'augmentation de crédit à 300 fr. et à raison de 100 fr. par station.

Après quelques observations de M. de Verninac, la proposition de M. le baron Dufour est mise aux voix et repoussée par 15 voix contre 12.

M. Cambres propose de voter une allocation totale de 1,600 fr. dont la distribution sera faite de la manière suivante :

Gramat.....	1,000 fr.
Cahors.....	300
Figeac.....	300

Cette proposition est mise aux voix et adoptée par 17 voix contre 10.

Par suite de cette décision, le crédit porté à l'article 3 du sous-chapitre XI est porté à 1,600 fr. au lieu de 1,400.

Les autres conclusions du rapporteur pour les autres articles de ce sous-chapitre étant adoptées, le total du sous-chapitre XI est porté à 7,400 fr. au lieu de 7,200.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

Circonscriptions communales. — Projet d'érection en mairie distincte de la section de Saint-Jean-Lagreste.

A la reprise de la séance la parole est donnée à M. Duphénéux, membre de la commission des vœux, pour faire son rapport sur le projet d'érection en mairie distincte de la paroisse de Saint-Jean-Lagreste.

Après l'examen du dossier, vu l'avis de Mgr l'Evêque et de M. le Directeur des contributions directes, la commission reconnaît l'utilité de la création de cette commune, et propose d'émettre un avis favorable, avec réserve, toutefois, que la part contributive de certaines communes à la formation de celle à créer soit considérablement réduite, notamment celle de Saint-Médard de Presque et de Saint-Jean-Lespinasse.

M. de Lamaze demande la parole et soumet en ces termes au Conseil général les observations suivantes :

« La demande de création d'une commune à la Gineste est pendante depuis trop longtemps devant vous, pour que je laisse le conseil se prononcer, sans avoir entendu l'avis de celui de ses membres le mieux à même de le renseigner sur cette affaire, qui, depuis plusieurs années, revient à chaque session. »

« Dans le volumineux dossier qui vous est présenté, deux choses seulement doivent vous préoccuper pour l'avis que v

INONDATION DU LOT

Le Comité central présidé par Madame la Maréchale de Mac-Mahon, a accordé au département du Lot une allocation supplémentaire de 10,000 fr. destinée à être répartie entre les personnes indigentes ou peu aisées qui ont été plus particulièrement atteintes par l'inondation du mois de septembre.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Son Exc. M. le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens qui, à la suite des examens professionnels, ont obtenu 31 points, seront admis à contracter l'engagement d'un an. Voici la liste supplémentaire des candidats admis pour le département du Lot :

MM. Dourne (Emile-François), de Capdenac 36 points; Laréginie (Prosper), de Gagnac, 34 3/4; Thalamas (Auguste), de Larnagol, 35 3/4; Daymard (Frédéric-Guillaume-Gaston), de Puy-l'Évêque, 33 1/2; Landiech (Pierre-Maurice), de Sérignac, 33 1/2; Bris (Pierre), des Junies, 33 1/4; Rames (Paul-Antoine-Emile), de Saillac, 33 1/4; Bezio (Antoine-Jean-Baptiste-Stanislas) de Labastide-du-Vert, 33; Constans (Jean-Baptiste), de Cahors, 32 1/2.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Informations

L'Univers, l'Union et le Gaulois ont publié des détails intéressants sur l'Université catholique qui va s'ouvrir à Lille. Il existait déjà dans cette ville une école des hautes études portant le titre d'*Institut catholique*. C'est cet Institut que des comités composés d'ecclésiastiques et de laïques se proposent de développer et de transformer peu à peu en Université complète, répondant à toutes les exigences de la loi sur l'enseignement supérieur. Le clergé de l'archevêché de Cambrai semble avoir compris que, pour mener à bonne fin l'œuvre considérable qu'il entreprend, il ne devait pas se fier uniquement à ses propres forces. A Angers, c'est l'évêque qui a tout fait, tout réglé, tout organisé, sans prendre le conseil de personne; à Lille, au contraire, un certain nombre de députés et d'hommes du monde ont été admis à donner leur avis, à choisir les professeurs, à préparer, de concert avec les autorités diocésaines, les institutions nouvelles.

L'Université de Lille aura, une supériorité évidente sur sa devancière: elle comprendra la médecine à côté du droit, des lettres, des sciences et de la théologie, et plusieurs de ses professeurs posséderont les plus hauts grades universitaires. Un traité passé avec la commission des hospices assure à la Faculté de médecine les lits nécessaires à l'enseignement clinique. Les cours de première année pourront commencer au mois de novembre. On tâchera d'ouvrir, l'an prochain, les cours de seconde année. La Faculté de Droit sera immédiatement complète: deux agrégés de la Faculté de Douai en feront partie, et l'un d'eux, M. de Varelles-Sommières, aura le titre de doyen.

On retrouve dans l'organisation financière comme dans l'organisation morale de l'Université de Lille l'élément laïque à côté de l'élément ecclésiastique. Le clergé de l'archevêché de Cambrai s'est imposé un sacrifice annuel de 100 fr. par personne, qui doit se renouveler pendant dix ans, et dont le total atteindra plus de 570,000 fr. L'archevêque donne 10,000 fr. pour l'année scolaire qui va commencer. Si l'on ajoute à la souscription de la province de Cambrai celle des prêtres d'Arras et les offrandes des monastères, on arrivera au moins à 1 million. Quelque considérable que soit ce chiffre, il serait très insuffisant pour le but qu'on se propose. Mais plusieurs catholiques ont annoncé l'intention de fonder des chaires et de les entretenir à leurs frais; d'autres prendront des titres de fondation de 50,000 fr., payables en dix années ou réalisables tout de suite. Tout le monde ne peut donner 50,000; il y aura donc des titres de 10,000 fr., de 1,000 fr., et même de sommes moindres.

Dans le sein de l'Académie, réunie à huis clos pour travailler à ce fameux dictionnaire qui sera terminé en 1875, il s'est passé un petit incident qui n'a pas manqué sinon de gaieté, au moins d'actualité.

On était arrivé au mot « scrutin »; on discutait ses adjectifs ou qualifications. L'un des

quarante voulait qu'on mit scrutin individuel par opposition à scrutin public. « Moi, dit en nasillant un peu M. Dufaure, je crois qu'on devrait substituer le mot uninominal au mot individuel. Je sais bien que le premier n'est pas académique, qu'il n'est pas encore très-usité, mais d'ici à peu de temps il sera si souvent prononcé, il sera si complètement mis à l'ordre du jour, qu'il ne ferait pas trop mauvaise figure dans le dictionnaire de l'Académie. » On a ri, mais on a passé à l'ordre du jour.

M. Jules Ferry, député et ancien maire de Paris, vient de contracter un mariage purement civil. La Patrie dit à ce sujet:

M. Jules Ferry n'est plus ni maire de Paris du 4 septembre, ni ambassadeur, mais simple député; il est libre de sa conscience et maître de prendre la responsabilité de tous ses actes. Mais que dire de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat aux Sceaux de France, qui a été l'un des témoins de M. Jules Ferry dans cette opération civile?

M. Bardoux est fonctionnaire, il est plus que fonctionnaire, il a dans les hautes sphères du pouvoir des attributions délicates et supérieures; il tient sous sa main et sous son autorité déléguée toute la magistrature de France; il est appelé à dicter, ou à contresigner des ordres qui mettraient les opinions anti-religieuses qu'il vient d'afficher en contradiction formelle avec les principes que le ministère de la justice a la mission de sauvegarder.

Comment M. Bardoux a-t-il pu oublier que dans les tribunaux, dans les salles des cours d'assises, le premier objet qui frappe le regard et donne à ces lieux leur solennité, est l'image de ce Christ dont il a aidé M. Jules Ferry à nier l'existence?

Les journaux anglais ne sont pas entièrement satisfaits des concessions arrachées par M. Wade au gouvernement chinois. Une première dépêche leur avait fait espérer que les traités sur la protection des étrangers voyageant en Chine seraient publiés par la Gazette de Pékin et que les excuses adressées à l'Angleterre au sujet du meurtre de M. Margary seraient également connues du public chinois. Mais il paraît maintenant que tout se passera à Londres, où les autorités chinoises s'humilieront devant l'Europe, bien loin des populations du Céleste-Empire, qui conserveront leurs préjugés sur « les barbares » et la manière dont il est permis de les traiter. Le Times demande que les membres de la mission expiatoire soient tous des mandarins de haut rang, auxquels on tâchera d'inculquer, pendant leur séjour en Angleterre, quelques principes élémentaires du droit des gens qu'ils rapporteront dans leur pays.

L'empereur d'Allemagne est de retour à Berlin.

Le roi de Bavière a donné l'ordre que sa lettre au premier ministre, par laquelle il exprime sa pleine confiance dans son cabinet actuel, soit imprimée sur feuilles volantes pour être affichée dans chaque ville de son royaume. En suite de cet ordre, la lettre a été tirée à 9,000 exemplaires.

Les dépenses militaires ont entraîné dans le budget de l'empire allemand un déficit de 20 millions de marcs, soit 25 millions de fr.

Le Moniteur universel rend compte en ces termes d'un banquet de Rouen où a parlé M. Raoul Duval.

Des dépêches particulières que nous avons sous les yeux réduisent à ses véritables proportions le banquet de Rouen, dont les journaux impérialistes ont cherché à faire un gros événement.

D'après ces dépêches, la réunion ne se composait que d'une trentaine de bonapartistes avérés et bien connus de la population rouennaise; tous les autres convives étaient des curieux venus au banquet pour entendre le principal orateur de l'appel au peuple.

ESPAGNE

On s'attend à Madrid à une très-prochaine publication du décret convoquant les Cortès. Les journaux fixent même pour la première réunion des Cortès la date du 15 janvier. Aussi les partis se préparent-ils activement à la lutte.

Il est toujours question de nombreuses soumissions de carlistes. Le général carliste Pucheta, deux de ses aides de camp et 98 soldats armés ont sollicité l'amnistie à Geronne. Beaucoup de carlistes ont déposé les armes à Tallala, Lodosa, Victoria, Puente-la-Reina et autres points du nord de l'Espagne.

Malgré le bruit que font les journaux alphonsistes à propos de ces soumissions, nulle opération nouvelle de guerre n'est signalée et les carlistes bombardent tranquillement Saint-Sébastien. Le gouvernement de Madrid s'est-il endormi ou songe-t-il à tout autre chose qu'à mettre fin à la guerre? L'inaction actuelle est-elle le résultat de la vieille rivalité des généraux espagnols, dont chacun veut pour lui et refuse aux autres l'honneur de porter coup aux carlistes? Est-ce l'argent qui manque pour lancer l'armée en avant? Cette dernière hypothèse semblerait justifiée par le fait que la dette flottante s'élève actuellement à plus de 220 millions de francs.

Les carlistes paraissent disposés à prendre une vigoureuse offensive. L'importante ville de Berga, en Catalogne, est étroitement bloquée par les forces carlistes qui empêchent l'approvisionnement de cette place.

Le 23 octobre, les troupes alphonsistes ont fait une sortie de Saint-Sébastien sur Mendemoch. En présence de l'attitude des bataillons carlistes, le général Trillo a renoncé à ce mouvement offensif.

En Navarre, le général carliste Perula a attaqué Lumbès et a occupé la position de la Trinidad, située près de cette ville. Le général Reina, à la tête d'une division, a marché au secours de Lumbès et a refoulé les carlistes.

Une dépêche officielle du consul espagnol à Bayonne annonce que la gendarmerie française a arrêté un intendant carliste allant de Catalogne en Navarre, chargé d'une mission auprès de don Carlos.

Bourse de Paris.

Paris, 28 octobre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.80
— 4 1/2 p. %.....	98.00
— 5 p. %.....	104.95

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 131<sup>e</sup> livraison (23 octobre 1875). — TEXTE: La toute petite, par J. Girardin. — Comment on fait vivre les plantes dans les appartements, par H. de la Blanchère. — La vallée du Mont-Dore, par H. Norval. — Les aventures du capitaine Magon par L. Cahun. — Michel-Ange, par l'oncle Anselme. — Les animalcules microscopiques, par Mme G. Demoulin.

DESSINS d'Emile Bayar, H. Clerget, P. Philpoteaux.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>o</sup> aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; l'ouvrage complet est en vente.

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison: « La Chasse illustrée, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme « ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant: PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement: 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 50, rue Jacob, à Paris.

êtes appelé à donner, d'abord l'utilité de la demande, en second lieu les inconvénients qui peuvent en découler.

« L'utilité paraît démontrée; M. le rapporteur vous signalait tout à l'heure les avis favorables de Mgr l'Évêque, de M. le Préfet, de M. le Directeur des contributions directes, avis qui sont tous au dossier et que vous pouvez consulter.

« Il n'y a dans cette affaire ni intrigues, ni menées, passez-moi le mot, ce sont d'honnêtes cultivateurs, appartenant à sept communes différentes et à deux cantons agglomérés sur des plateaux élevés, tous éloignés de leur chef-lieu respectif, qui voudraient bénéficier d'une vie administrative qui leur serait propre, profiter des ressources qu'ils créeraient, ressources qu'ils portent au loin, sans avantage pour eux. Ils ont actuellement leur église, une maison d'école, ils demandent une mairie.

« Mais à côté de ces avantages, vous seriez induits en erreur si je ne vous signalais les inconvénients.

« Pour former la nouvelle commune, il faudra nécessairement prendre un territoire important sur les communes voisines et distraire des villages importants.

« Suivant la configuration géographique, certaines communes auront beaucoup à abandonner, d'autres abandonneront moins, ces dernières ne se plaignent pas, mais en revanche les autres protestent énergiquement, notamment Saint-Médard-de-Presque et Saint-Jean-Lespinasse, dont le chiffre de population est menacé de tomber au-dessous de 500 âmes. S'il en était ainsi, ces communes perdraient entre autres avantages le bénéfice que leur accorde, au sujet des écoles de filles, la loi du 10 avril 1867, à moins cependant qu'il ne soit donné satisfaction au vœu déposé hier sur votre bureau par l'honorable M. Cambres.

« Donc, Messieurs, si l'utilité est démontrée, il y a des inconvénients; voilà la vérité.

« Est-ce une raison pour rejeter la demande légitime des habitants de la paroisse de la Gineste? Vous en déciderez.

« Ces derniers ont eu le tort de présenter un projet de formation de commune avec un chiffre d'habitants trop élevé; ils obéissaient en cela à la raison qui leur était donnée, que si la commune projetée n'avait pas au moins six cents âmes, elle ne serait jamais autorisée, mais je les crois tout disposés à réduire ce chiffre.

« Si plus modérés et plus prudents, ils eussent pris dans leur projet un ou deux villages seulement sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse et de Saint-Médard-de-Presque, ce qu'on fera certainement dans l'Assemblée souveraine si l'affaire y est portée, l'accord parfait eût existé entre les pétitionnaires et les conseils municipaux des communes que je viens de signaler et qui protestent aujourd'hui.

« Ces quelques mots suffiront, Messieurs, je l'espère, pour vous édifier sur le fort ou le faible de la question; votre religion ne sera pas surprise: à vous de donner votre avis.

« Celui que vous propose d'émettre votre commission me paraît heureusement conçu et résumer ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. En l'émettant en ces termes, vous reconnaîtrez l'utilité incontestable de la demande, tout en réservant les droits acquis et inviolables des communes, dont la bonne volonté ne fait pas défaut; mais qui ne veulent pas être lésées. »

M. Bessières demande la parole.

Il résulte de l'examen des dossiers que l'utilité et l'urgence de la création de la commune de Saint-Jean-Lagineste est démontrée. Il demande, quelles que soient les protestations qui ont eu lieu, et par les motifs qu'il développe, que le Conseil général émette un avis favorable pur et simple, sans exprimer les raisons qui font suite à l'avis que propose d'émettre la commission des vœux.

Ces réserves trouveront leur sanction dans l'Assemblée souveraine; mais elles ne sont pas du domaine du Conseil général, qui, s'il croyait devoir les insérer dans son avis, prononcerait par cela seul l'ajournement; or, la demande paraît suffisamment instruite pour que le Conseil puisse se prononcer.

Après les observations de M. Bessières, le Conseil émet un avis favorable à la création de la commune de Saint-Jean-Lagineste.

Chemins vicinaux. — Impositions établies d'office pour 1876.

M. Brugalières, au nom de la commission des travaux publics, propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui fait du tableau des impositions établies d'office sur les communes pour l'année 1876, en centimes et journées de prestations, et du dépôt sur les bureaux du Conseil général de deux dossiers contenant les pièces justificatives des dépenses faites en 1874 sur les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de cette communication et de ce dépôt.

Budget. — Sous-Chapter XV. — Instruction publique.

M. Sérager, rapporteur de la commission des finances, propose au Conseil de voter le sous-chapitre 15 relatif à l'instruction publique tel qu'il est proposé par M. le Préfet, et dont le total s'élève à 77,181 fr. 83.

Le Conseil approuve.

Situation de l'enseignement.

Le même rapporteur donne communication de la situation de l'enseignement présentée par M. le Préfet. Acte lui est donné de cette communication.

Budget. — Sous-Chapter III.

M. Brugalières, rapporteur de la commission des travaux publics, propose de voter le sous-chapitre 3 en son entier tel qu'il est présenté par M. le Préfet, avec un total de dépense de 165,650 fr.; mais avec cette modification qu'il ne sera apporté aucun changement au crédit, qui, jusqu'à ce jour, avait été attribué aux routes départementales, n<sup>o</sup> 9 et n<sup>o</sup> 4, dans le cas où le déclassement de cette dernière, proposé par la majorité de la commission, ne serait pas approuvé par le Conseil général.

Aucune observation n'étant faite à ce sujet, les propositions de la commission sont acceptées par le Conseil.

Routes départementales. — Recensement général de la circulation.

Le même rapporteur, après avoir donné connaissance au Conseil général des instructions reçues par M. l'Ingénieur en chef pour opérer un comptage sur la voirie du Lot, pour fixer M. le ministre sur l'importance de chaque voie, dit qu'il a paru à la commission que ce mode d'enquête ne peut qu'impartialement renseigner M. le Ministre, la circulation augmentant ou diminuant, suivant l'abondance ou la disette des récoltes produites par les localités traversées et destinées à l'exportation, et qu'elle pense, sur l'observation d'un de ses membres, que le meilleur moyen pour constater l'importance d'une voie de communication est l'examen sérieux de la chaussée; car, suivant qu'elle se trouve dans un délai de temps donné, plus ou moins usée, on peut conclure, sauf de rares exceptions, de son plus ou moins d'importance.

Le Conseil approuve l'avis de la commission.

(A suivre).

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUEL et de BOURGES CAPITAL SOCIAL : 1,400,000 FRANCS

ÉMISSION de 5,000 Obligations

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE Rapportant 18 francs d'intérêt annuel

Payables le 1er Mai et le 1er Novembre Remboursables à 300 fr. en 50 ans à partir de 1876

Ces Obligations sont garanties : 1° par une inscription hypothécaire spéciale de premier rang sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bruniquel ; 2° par une deuxième inscription hypothécaire sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bruniquel, et sur les bâtiments qui les environnent.

PRIX D'ÉMISSION : 232 FR. en souscrivant Fr. 50 à la répartition Fr. 50 fin décembre Fr. 50 fin janvier 1876 Fr. 82 Total 232

La souscription sera ouverte Du Lundi 25 oct. au Jeudi 4 nov. 1875 Au Siège social, rue de Provence, 51; Chez M. Alfred PAZ, banquier, rue Grange-Batelière, 16;

Revue britannique. Sommaire des matières de la livraison d'Octobre. Navigation. — Mœurs. — Organisation maritime.

(Mary Somerville), 3e extrait. Histoire. — Biographie. — Organisation militaire. G. Sharnhorst. Etudes d'histoire et de mœurs au XVIIe siècle.

Les deux frères (8e et dernier extrait). Documents historiques. Le second méréchal de Biron, d'après sa correspondance inédite.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

LES CHRONIQUES DU LANGUEDOC REVUE DU MIDI, HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE, LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

Sommaire du N° du 5 octobre

Annales de la ville de Cette. Les trois miracles pendant les inondations de 1766, racontés par un témoin oculaire. Communication de M. Vivarez, notaire à Cette.

Précis fugitifs. — Jugements sur la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse, par M. de Bezons. Familles dont les notices figurent dans cette livraison : Bugat, Buisson, Busquet, Cabagnel, Coubalbi, Cabrol, Cahussac, Caillan, Calus, Calmes, Capriol, Carrière, Casalets, Cazenove, Castanet, Castelpers, Casteras.

L'évènement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements : 1er édit. 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

ACHETEZ vos MONTRES

Économique réelle. — Garanties sérieuses. Boltes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Manipulation des vins.

Au moment où toute la France viticole va s'occuper du transvasement et du dépôtage de ses vins, si abondants cette année, il est de circonstance de signaler aux habitants des vignobles les avantages qu'offre l'emploi de la pompe pour la manipulation des vins.

Malheureusement les éloges et les récompenses décernées dans les concours et expositions restent ignorés du plus grand nombre des intéressés. ce qui nous oblige à dire à toute personne ayant l'emploi d'une pompe que celles de MM. J. Moret et Broquet de Paris réunissent toutes les qualités et conditions que l'on peut demander à une pompe à vins.

Il est inutile de dire que cette même pompe s'emploie également contre l'incendie et pour l'arrosage, de manière que celui qui ne l'utilisera pas toute l'année pour le service de ses vins, pourra s'en servir pour d'autres usages.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. pour les Départements. 4 fr.

Avis au Clergé

Les Encens de la Catholicité vendus au profit du Denier de St-Pierre se trouvent à Cahors, chez M. Larrive, négociant, rue de la Liberté, et à Figeac, chez M. Leygues, cirier. Ces Encens les meilleurs et les meilleurs marché se recommandent, en outre, par la remise de 10 p. % qu'ils laissent au clergé pour être versés à la Caisse Diocésaine du Denier de St-Pierre.

On trouve dans les mêmes maisons, l'Encens phlogistique remplaçant avec commodité et grande économie la Braise et l'Encens.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

In-8°. — Prix : 1 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre. La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 80 fr. Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'aube brodé or.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUERIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 25, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.